

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 09 février à 20 heures conformément aux convocations du 24 février 2015.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 09 février 2015 ; présentation du projet éducatif du syndicat intercommunal de Chadieu et du CPIE ; fixation des participations communales 2015 ; seuil unitaire d'amortissement des immobilisations de faibles valeur ; travaux de remise en état du centre suite au départ de la FAL ; compte administratif 2014 ; compte de gestion 2014 ; affectation du résultat 2014 ; budget primitif 2015 ; questions diverses.

Séance du 03 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 24 février 2015.

Présents : Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Monsieur Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER, Messieurs Mickaël SANTOS, Didier FOURNIER, Jean-Christophe VICTORI ;

Excusés : Mesdames Agnès ROCHE, Edwige MOLINIER, Monsieur Henri SAUZEDDE ;

Absent : Monsieur Claude DUCHET ;

Procurations : de Madame Agnès ROCHE à Monsieur Nicolas BERNARD, de Madame Edwige MOLINIER à Madame Nicole ROUX, de Monsieur Henri SAUZEDDE à Monsieur Gilles PÉTEL ;

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PÉTEL.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 FEVRIER 2015

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour

PRÉSENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHADIEU ET DU CPIE

Monsieur le président présente au comité syndical Monsieur Laurent LONGCHAMBON du CPIE Clermont-Dômes, directeur de l'ALSH de Chadieu, puis l'invite à détailler le projet pédagogique pour 2015.

Après avoir écouté l'exposé, le comité approuve pleinement ce projet, parfaitement adapté au site naturel de Chadieu.

Monsieur LONGCHAMBON rend ensuite compte de la fréquentation de l'ALSH des mercredis, puis évoque les possibilités d'organisation de TAP (temps d'activités périscolaires) dans les locaux des communes du territoire et dans les locaux de Chadieu.

Les membres du comité sont chargés de relayer ces informations dans leur collectivité respective.

Pour ce qui est des conventions entre le CPIE et les communes du syndicat, le forfait journalier proposé reste à 10,50 € par journée enfant, avec un ramassage à l'aller uniquement, pris en charge par le syndicat de Chadieu.

Le comité remercie Monsieur LONGCHAMBON qui quitte la séance à 21h15.

2015/007 – PARTICIPATIONS 2015 DES COMMUNES

Compte tenu des équilibres budgétaires prévisibles d'après le Débat d'Orientation Budgétaire, le Comité décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2015, la participation des communes adhérentes à 4,85 € par habitant.

Le montant de la participation de chacune des communes est fixé à l'unanimité comme suit :

Communes	Participation x nombre d'habitant (population municipale au 01/01/2015)			Montant 2015
AUTHEZAT	4,85 €	X	656	3 181,60 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X	679	3 293,15 €
LE CENDRE	4,85 €	X	4 906	23 794,10 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X	3 921	19 016,85 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X	3 464	16 800,40 €
TOTAL	4,85 €	X	13 626	66 086,10 €

Soit au titre de la participation des communes pour 2015, une recette globale de 66 086,10 €.

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/03/2015

transmise au Préfet le 04/05/2015

2015/008 - SEUIL ET DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS ET SUBVENTIONS

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1er du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du CGCT, les collectivités dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir, ainsi que les termes de la délibération du 24 octobre 2008 fixant les durées d'amortissements des biens.

Le Comité, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **conserve** les durées d'amortissements des biens ou catégories de biens fixées par délibération du 24 octobre 2008,
- **conserve** la méthode d'amortissement dite linéaire,
- **fixe** le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an à 750 euros.

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/03/2015

transmise au Préfet le 30/03/2015

2015/009 – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CENTRE SUITE AU DÉPART DE LA FAL

Le président expose au comité qu'il n'a pu obtenir que 2 devis d'entreprises de plâtrerie-peintures à ce jour et propose de différer le choix de l'entreprise à retenir à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le comité syndical unanime :

- considérant qu'un minimum de travaux était indispensable dans les meilleurs délais pour permettre un fonctionnement normal du site,
- mandate le bureau pour faire réaliser des travaux urgents dans la cuisine, la salle Sud et la salle de la serre, pour un montant maximum de 10 000€ HT, après examen d'un troisième devis.

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/03/2015

transmise au Préfet le 30/03/2015

2015/010 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Gilles PÉTEL est élu président pour l'examen du Compte Administratif présenté par Monsieur METZGER, président.

Résultats constatés :

Section d'exploitation 2014 :

Recettes de l'exercice : 65 826,00 euros

Dépenses de l'exercice : 65 417,29 euros

Excédent 2014 :.. 408,71 euros

Section d'investissement 2014 :

Recettes de l'exercice : 8 573,77 euros

Dépenses de l'exercice : 6 275,15 euros

Excédent 2014 : 2 298,62 euros**Soit un excédent cumulé de 2 707,33 euros**

Excédent d'exploitation 2013 : 71 934,70 euros

Excédent d'investissement 2013 : 10 977,98 euros

Soit un résultat global de clôture de 85 620,01 euros

Le Président du Syndicat, Pierre METZGER, s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote du compte administratif 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/03/2015

transmise au Préfet le 02/04/2015

2015/011 – COMPTE DE GESTION 2014

Le Compte de Gestion 2014, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du Syndicat, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/03/2015

transmise au Préfet le 02/04/2015

2015/012 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir approuvé le compte administratif du budget syndical puis constaté le résultat de l'année 2014, le comité syndical décide à **14 voix** pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :		
Dépenses de fonctionnement 2014		-65 417,29 €
Recettes de fonctionnement 2014		65 826,00 €
<u>Résultat de fonctionnement 2014</u>		<u>408,71 €</u>
Résultat de fonctionnement 2013 reporté		71 934,70 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2014 à affecter</u> <u>(si déficit, report en ligne 6)</u>		<u>72 343,41 €</u>
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement		
Dépenses d'investissement 2014		-6 275,15 €
Recettes d'investissement 2014		8 573,77 €
<u>Excédent d'investissement 2014</u>		<u>2 298,62 €</u>
Résultat d'investissement 2013 reporté		10 977,98 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2014 (B)</u>		<u>13 276,60 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2014		
Dépenses d'investissement		0,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2014 (C), origine : subventions		0,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C)	résultat positif	13 276,60 €
5 Affectation		72 343,41 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)		0,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette		72 343,41 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)		0,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/03/2015

transmise au Préfet le 02/04/2015

2015/013 – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Président présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2015.

Ce budget, conforme aux indications d'orientation soumises au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 09 février 2015, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 140 847.41 euros en section de fonctionnement ;
- 62 904,97 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 06/03/2015

transmise au Préfet le 02/04/2015

Adoption des délibérations n°2015-007 à 2015-013

Fin de la séance à 22 heures 30.

Le Président,


Pierre METZGER.